



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRÉSIS-CATÉSIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 03 juillet 2024

Date de convocation : 25 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/52 portant modification de la délibération n°2024/28 portant acquisition de la gare routière de Caudry propriété de RATP DEV

Membres présents (52 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : BASQUIN Alexandre, FORRIERES Daniel, QUEVREUX Patrice

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIoux COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (9) : SOUPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à RICHOMME Liliane, BONIFACE Patrice à JUMEAUX Stéphane, BASQUIN Etienne à RICHARD Jérémy, DAVOINE Matthieu à CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/52 portant modification de la délibération n°2024/28 portant acquisition de la gare routière de Caudry propriété de RATP DEV

Dans le cadre de l'acquisition de la gare routière de Caudry, propriété de RATP DEV, les futurs acquéreurs ont souhaité délimiter les parcelles pour correspondre aux surfaces en cours d'acquisition.

La Commune de Caudry va acquérir la parcelle nouvellement référencée AI n°580 comprenant les deux ateliers estimée à 983 m² par le géomètre.

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis acquerra le reste de l'ensemble des parcelles référencées AI n°581 (anciennement 466), 476, 362, 363, 233 et 555 détenues par RATP DEV constituant la gare routière pour une superficie de 8 622 m².

La RATP DEV ayant fixé le montant de la vente à 330 000 € soit 34,3571€ du m², les prix d'acquisitions sont fixés à 33 773€ pour la Commune de Caudry et 296 227€ pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5216-5 I- 2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, dont les articles L1211-1 et suivants et L1212-2 et L1212-3,

Vu le Projet de Territoire adopté par délibération n°2023/114 du 04 octobre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De prendre en compte le nouveau découpage des parcelles et leur superficie ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à consulter l'autorité compétente de l'État préalablement aux acquisitions immobilières pour les parcelles référencées AI n°581 (anciennement 466), 476, 362, 363, 233 et 555 détenues par RATP DEV constituant la gare routière pour une superficie de 8 622 m² ;**
- **D'approuver l'acquisition des parcelles susmentionnées à hauteur de 296 227€ hors frais notariés ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment désigné à signer l'acte d'acquisition de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus ainsi que tous documents afférents au dossier.**

Le secrétaire de séance,
Jérémy RICHARD



IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Acte certifié exécutoire
Transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2024
Publication le 09/07/2024

Pour expédition conforme
Le Président de séance,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional
Serge SIMEON



CA2C
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis